

Assurer sa mission de salarié désigné compétent en santé et sécurité au travail

PRÉSENTATION

Publics et conditions d'accès

Toute personne désignée par le chef d'établissement pour assurer la mission de salarié désigné compétent en matière de santé et sécurité au travail (Loi 2011-867 du 10 juillet 2011 ; Art.L.4644-1 du Code du Travail). Cette formation s'adresse particulièrement aux salariés des TPE/PME.

Nombre de participants : 12 au maximum

Objectifs

Conseiller et accompagner son employeur dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels, en s'appuyant sur les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS :

- Situer l'entreprise au regard de la prévention des risques.
- Repérer les risques d'atteinte à la santé des salariés.
- Identifier des mesures de prévention à partir de l'évaluation des risques.
- Contribuer à la mise à jour des documents santé et sécurité au travail (registres obligatoires, document unique, plan de prévention...)
- Situer son rôle parmi les acteurs en santé et sécurité au travail.

PROGRAMME

Programme

A) Accueil et organisation de la formation

Accueil, tour de table

Objectifs et organisation de la formation

B) Les différents enjeux : humains, financiers et économiques.

C) Une méthodologie d'analyse des situations de travail afin de détecter les phénomènes dangereux.

D) Les différents niveaux de prévention : les principes généraux de prévention, la connaissance des risques professionnels.

E) Les différents acteurs, le rôle du salarié désigné compétent.

F) Le positionnement de l'entreprise par rapport à ses obligations S&ST, grille DIGEST ou GPSST.

G) La mise en place d'une démarche de prévention : de l'identification des risques à la mise en place et au suivi du plan d'action.

H) Évaluation et Bilan

Évaluation de fin de formation

INFORMATIONS PRATIQUES

Contact

Cnam IHIE-SSET

ihie@cnam-paysdelaloire.fr

Code Stage : SC13

Télécharger la
plaquette d'info 